

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2010

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2010
- 1.4 Dépôt du bordereau de la correspondance reçue en mai 2010
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Comité réaménagement hôtel de ville
- 1.7 Entériner embauche journalier temporaire
- 1.8 Entériner embauche employés estivaux
- 1.9 Formation Santé sécurité au travail
- 1.10 Inscription : Assises annuelles de la FQM
- 1.11 Acceptation lettre d'entente convention collective
- 1.12 Ajout police d'assurance de la municipalité

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de mai 2010
- 2.2 Engagement de crédits juin 2010

3. Sécurité publique

- 3.1 Reconnaissance diplômés services d'urgence 2009-2010

4. Transport et hygiène du milieu

- 4.1 Demande PRECO–ajustement du tronçon LS-103B-435 m
- 4.2 Honoraires Pluritec plans et devis
- 4.3 Résolution d'appui financement collecte sélective municipale
- 4.4 Projet service régional de collecte des ordures
- 4.5 Contrat fauchage année 2010
- 4.6 Demande programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- 4.7 Demande creusage fossés rang St-Alphonse
- 4.8 Proposition achat camion voirie
- 4.9 Entériner mandat étude géotechnique – travaux aqueduc rue St-Alphonse
- 4.10 Appel d'offres équipements camion de déneigement
- 4.11 Appel d'offres pièces et accessoires Aqueduc rue St-Alphonse

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Demande d'appui CPTAQ- Richard Lavallée
- 5.2 Demande d'appui CPTAQ-Guyaume Champagne
- 5.3 Dépôt de recommandations CCE
- 5.4 Avis de motion - Demande modification de zonage- Zone 102
- 5.5 Inscription au 1^{er} Rendez-vous des bassins versants par la CAPSA

- 5.6 Appui – Sentier national et parc Mékinac de la rivière Batiscan

6. Loisirs et culture

- 6.1 Autorisation utilisation du terrain de balles été 2010
Comité des Loisirs
- 6.2 Demande Rallye 2010 Lac-aux-Sables
- 6.3 Demande d’entretien d’équipements sportifs Comité des Loisirs
- 6.4 Demande fermeture rue de la Montagne 23 juin 2010
- 6.5 Appui présentation d’un projet Québec en Forme
- 6.6 Augmentation des frais de glace : Aréna Ville de St-Tite
- 6.7 Demande d’appui Club de motoneige de la Mauricie
- 6.8 Demande pour l’aménagement de la plage en bordure de la rue Ste-Marie
- 6.9 Demande utilisation du terrain de balles et de ses infrastructures 16, 17 et 18 juillet
- 6.10 Inscription tournoi de golf du 40^e anniversaire Classique annuelle St-Rémi

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d’aide financière
 - 7.1.1. Demande formation hygiène et salubrité
 - 7.1.2. Achat calendriers historiques 2011
 - 7.1.3. Appui financier Femmes de Mékinac
 - 7.1.4. Appui financier La Fondation Denis Bourassa Soulard
- 7.2 Demande à la Commission scolaire de l’Énergie-École le Sablon d’Or
- 7.3 Varia
 - 7.3.1 Demande à la Sûreté du Québec
 - 7.3.2 Autorisation demande de CA MDDEP
 - 7.3.3 Demande de partenariat avec la municipalité de Notre-Dame de Montauban pour la protection des bassins versants
 - 7.3.4 Adhésion Chambre des Commerces de Mékinac
 - 7.3.5
- 7.4 Période de questions – Parole à l’assemblée
- 7.5 Levée de l’assemblée

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à 19 heures 30 minutes, le 7^e jour du mois de juin deux mille dix (7 juin 2010) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Ghislain Trépanier, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier Directrice-générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

M. Hamelin souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-06-189 Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 7 juin 2010 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2010

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et de la séance extraordinaire du 10 mai 2010 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2010-06-190 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.4 Dépôt du bordereau de la correspondance reçue en mai 2010

CONSIDÉRANT le dépôt du bordereau de correspondance du mois de mai 2010 préparé par Mme Madeleine Hébert faisant état de la correspondance du mois devant être présentée au conseil ;

2010-06-191 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.5 Première période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19h41

Fin : 20h01

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.6 Comité réaménagement hôtel de ville

2010-06-192 Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de former un comité de travail concernant le réaménagement de l'Hôtel de ville.

Le comité sera formé de deux conseillers soit MM. Marius St-Amant et Daniel Roy, de deux citoyens soit M. Richard Lavallée et madame Suzanne Cartier et de Valérie Cloutier et Katy Bacon.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.7 Entériner embauche journalier temporaire

2010-06-193 Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'entériner l'embauche de M. Yves Simard à titre de journalier temporaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Entériner embauche employés estivaux

2010-06-194 Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'entériner l'embauche des employés estivaux préposés aux parcs de la municipalité suite aux entrevues passées. Les employés retenus sont MM. Tommy Bédard, François Claveau et François Sauvageau Gagnier. M. Guillaume Boudreau agira à titre de remplaçant.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.9 Formation Santé sécurité au travail

2010-06-195 Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier et résolu de rembourser la formation en Santé et sécurité au travail suivie par M. Yves Simard pour un montant de 225 \$ sous présentation des pièces justificatives de la réussite du cours.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.10 Inscription : Assises annuelles de la FQM

Point retiré de l'ordre du jour : la résolution sera prise par la MRC de Mékinac.

1.11 Acceptation lettre d'entente convention collective

CONSIDÉRANT qu'il y a un seul poste de la convention collective qui n'a pas un horaire de 40 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT qu'il y a qu'un seul employé intéressé à occuper les fonctions relatives à l'Éco-Centre ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le libellé des tâches incluses à la lettre d'entente # 2 ;

2010-06-196

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables entérine les modifications à la lettre d'entente # 2 de la convention collective entre le Syndicat canadien de la fonction publique (local 3872). Que le maire et la Directrice-générale & Secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le texte modifié de la lettre d'entente # 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.12 Ajout police d'assurance de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait la révision de sa police d'assurance risques et responsabilités ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter des protections ;

2010-06-197

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier d'ajouter les protections suivantes :

- Responsabilité refoulement des égouts pour une limite de 1 000 000 \$ incluant une franchise de 2 500 \$ par réclamant, pour une prime annuelle de 1 563 \$ taxe en sus ;

- Ajout d'une prime pour l'assurance Umbrella de 1 000 000 \$ au coût 586 \$ taxe en sus.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois de mai 2010

2010-06-198

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 31 mai 2010 au montant de 50 512.04 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses au montant de 105 022.06 \$

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mai 2010.

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2.2 Engagements de crédits – juin 2010

2010-06-199

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Sécurité publique

Description	Montant	Budget
Matériel service Incendie	510 \$	Incendie : Vêtements, pièces et accessoires

2. Hygiène du milieu

Description	Montant	Budget
Toiture Éco-Centre	3 200 \$	Surplus pour-Aménagement : Éco-Centre
Réparation et entretien station aqueduc	2 000 \$	Budget fonc. Accessoires, pièces et réparations Aqueduc

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Reconnaissance diplômés services d'urgence 2009-2010

2010-06-200

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'organiser un événement reconnaissance pour les diplômés des services d'urgence 2009-2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Demande PRECO-ajustement du tronçon LS-103B- 435 m

CONSIDÉRANT la subvention du programme PRECO qui a été accordée;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis pour la réfection de la conduite d'aqueduc de la rue Saint-Alphonse relatifs à cette subvention;

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté que le segment LS-103 est d'une longueur de 755 m au lieu de 320 m;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports effectuera des travaux de pavage dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de présenter une demande pour la longueur additionnelle;

2010-06-201

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) pour le tronçon LS-103B d'une longueur de 435 m pour l'année 2010 ;

- d'autoriser la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Honoraires Pluritec plans et devis

CONSIDÉRANT que la firme IMS/Pluritec a réalisé les plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées par étangs aérés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire clarifier le mandat et les inclusions au contrat ;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie connaît l'ensemble des données au dossier du fait qu'elle a préparé les plans et devis ainsi que les correctifs et qu'elle a supervisé l'appel d'offre ;

2010-06-202

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu d'accepter la demande d'ajustement des honoraires pour la préparation des plans et devis par la firme IMS/Pluritec pour un montant additionnel de 10 171\$;

de refuser la demande d'augmentation budgétaire pour la surveillance des travaux considérant que ce mandat n'est pas débuté et que lors de l'offre faite par la firme les soumissions étaient connues et étaient plus élevées que le deuxième tour de soumission. De plus, la municipalité aurait pu aller en soumission publique sur cet élément même si le mandat était octroyé avant les nouvelles normes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Résolution d'appui financement collecte sélective municipale

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et

industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

2010-06-203

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'appuyer le financement de la collecte sélective municipale.

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Michel Matte, député provincial de la circonscription de Portneuf, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable du Canada, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, et monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Projet service régional de collecte des ordures

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a commandé une étude de faisabilité afin de connaître les avantages économiques de faire un regroupement de services de cueillette des ordures;

CONSIDÉRANT que l'étude a été bonifiée et présentée le 31 mai dernier aux maires et directeurs généraux des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres, relatif à la cueillette des ordures, fait par la MRC en avril dernier;

CONSIDÉRANT la dernière version financière d'un projet d'implantation d'une « Régie » transmise le 1^{er} juin, selon 2 scénarios (6 ou 8 municipalités);

2010-06-204

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte de participer à l'implantation d'une régie ou d'une entente inter-municipale de cueillette des ordures dans Mékinac selon les paramètres transmis le 1^{er} juin 2010. Dans l'éventualité où les municipalités n'arriveraient pas à une entente satisfaisante, la municipalité pourra se joindre à la municipalité de Sainte-Thècle pour établir ce service.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Contrat fauchage année 2010

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Monsieur Robert Pronovost;

2010-06-205

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu :

- d'accorder le contrat de fauchage des chemins pour l'année 2010 à M. Robert Pronovost pour un montant de 65\$/hre.
- de prolonger le contrat pour les années 2011 et 2012 au même taux de 65\$/hre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.6 Demande programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

2010-06-206

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Aline Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière ou son adjointe à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour et au nom de la municipalité pour les chemins du Lac Veillette, lac Brulé, chemin Saint-Alphonse, Lavallée, Bourassa, Touzin, Bois-Francis, Leduc et Julien.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.7 Demande creusage fossés rang St-Alphonse

CONSIDÉRANT la demande déposée par la Ferme Sheiddegger et Frères concernant le nettoyage du fossé à proximité de la porcherie du chemin Saint-Alphonse.

2010-06-207

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'autoriser le service de la voirie à exécuter les travaux de nettoyage du fossé tel que demandé sur le chemin St-Alphonse à proximité des propriétés 250 et 270 lorsque la nouvelle excavatrice aura été livrée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.8 Proposition achat camion voirie

CONSIDÉRANT l'augmentation du personnel de voirie ;

CONSIDÉRANT la planification de travaux ainsi que les inspections à réaliser ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable d'obtenir un actif plutôt que de payer des frais de déplacements ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas économique pour la municipalité de louer un véhicule ;

2010-06-208

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard et résolu de demander des propositions à 3 concessionnaires pour l'achat et le financement d'un camion.

M. Réjean Gauthier s'enregistre contre la résolution

ADOPTÉE à la majorité

4.9 Entériner mandat étude géotechnique – travaux aqueduc rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT les offres de services qui ont été reçues ;

LVM Technisol	5 950 \$
Qualitas	13 975 \$

2010-06-209

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu d'entériner le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique relative aux travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc de la rue St-Alphonse à LVM Technisol pour un montant de 5 950 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.10 Appel d'offres équipements camion de déneigement

2010-06-210

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de faire un appel d'offres sur invitation à au moins 3 fournisseurs pour la fourniture et l'installation d'équipements de déneigement pour le camion d'utilité publique F-550 tel que le devis préparé par la directrice générale et son adjointe.

M. Réjean Gauthier s'enregistre contre cette résolution

ADOPTÉE à la majorité

4.11 Appel d'offres pièces et accessoires Aqueduc rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT que les travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc de la rue St-Alphonse sont en partie réalisés en régie par notre service de travaux publics;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent un achat de matériel important;

2010-06-211

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu de faire un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du matériel nécessaires aux travaux à au moins 3 fournisseurs à l'aide du bordereau préparé par la firme Pluritec et M. Gilles Hamelin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Demande d'appui CPTAQ – Richard Lavallée

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande est adjacent à un lot ayant déjà fait l'objet d'une décision de la part de la Commission au dossier 35010-193461 et 361182;

ATTENDU QUE le secteur visé sur le lot 25-p faisant l'objet de la présente demande est utilisé en tant qu'érablière et qu'une cabane à sucre y est construite;

ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;

ATTENDU QUE il n'y a des espaces disponibles en zone blanche immédiate pour le déplacement de ce chemin;

ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée pour le déplacement du chemin n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu des autorisations qui ont été donné dans ce secteur, le déplacement du chemin facilitera l'exploitation de l'érablière;

ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

ATTENDU QUE la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire ;

ATTENDU QUE la présente demande éloignera le chemin de la rivière Batiscan permettant ainsi le respect de la réglementation entre un chemin et un cours d'eau et que la demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

2010-06-212

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Marius St-Amant et résolu que ce conseil approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par Richard Lavallée auprès de la CPTAQ pour le lot 25-p, rang 1 Sud-Ouest, paroisse de Notre-

Dame-Des-Anges consistant au déplacement du chemin de la Batiscan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Demande d'appui CPTAQ-Guyaume Champagne

ATTENDU QUE le lot visé par la présente demande est adjacent à un lot ayant déjà fait l'objet d'une décision de la part de la Commission au dossier 35010-193461 ;

ATTENDU QUE le secteur visé sur le lot 27-p faisant l'objet de la présente demande n'est pas cultivé et n'est constitué que d'arbres de différentes espèces ;

ATTENDU QUE la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire ;

ATTENDU QUE il y a des espaces disponibles en zone blanches pour des terrains de villégiature mais la présente demande permettrait d'améliorer la situation existante par le déplacement du chemin;

ATTENDU QUE l'autorisation ici demandée pour le déplacement du chemin n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes ou futures du lot visé par la demande ou des lots voisins compte tenu des autorisations qui ont été donné dans ce secteur, le déplacement du chemin facilitera l'exploitation forestière;

ATTENDU QUE la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté ;

ATTENDU QUE la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole active du territoire ;

ATTENDU QUE la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région ;

ATTENDU QUE la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ;

2010-06-213

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que ce conseil :

- Annule la résolution 2010-03-074 et la remplace par la présente résolution;

- Approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par Guyaume Champagne auprès de la CPTAQ portant le #367017 pour le lot 27-p, 1 rang Sud-Ouest, paroisse de Note-Dame-Des-Anges consistant en un échange de terrain pour le déplacement du

chemin de la Batiscan ainsi que l'autorisation de la vente de 3 terrains pour la construction de chalets/résidences.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.3 Dépôt de recommandations CCE

CONSIDÉRANT la lettre du CCE du 3 juin 2010;

2010-06-214 Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le Conseil accepte le dépôt des recommandations CCE15 à CCE18 du comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.4 Avis de motion - Demande modification de zonage-zone 102

2010-06-215 Ghislain Trépanier donne avis de motion que le Conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement de zonage 90-199 afin d'ajouter des usages dans la zone 102 en bordure du chemin Saint-Charles près du rang St-Georges

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.5 Inscription au 1^{er} Rendez-vous des bassins versants par la CAPSA

2010-06-216 Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu d'entériner l'inscription des inspectrices en bâtiments à participer au 1^{er} Rendez-vous des bassins versants de la zone de gestion de l'eau des rivières Sainte-Anne, Portneuf, La Chevrotière et Belle-Isle organisé par la CAPSA le 10 juin prochain à Saint-Casimir. La municipalité assumera les frais de transport.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers

5.6 Appui – Sentier national et parc Mékinac de la rivière Batiscan

CONSIDÉRANT que les Municipalités de St-Adelphe, St-Thècle, Lac-aux-Sables, St-Tite, Grandes-Piles et Notre Dame de Montauban veulent faire faire une étude et plan action pour le Sentier National ainsi que le parc Mékinac de la Rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que ces projets sont à caractère régional;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités concernées profiteront des avantages touristiques par ces projets

CONSIDÉRANT que ces projets seront un excellent levier économique pour notre région;

2010-06-217 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Daniel Roy et résolu, que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables mandate la municipalité de Notre Dame de Montauban pour faire la demande d'aide financière afin de réaliser

l'étude et le plan d'actions pour la réalisation du sentier National ainsi que le Parc Mékinac de la Rivière Batiscan.

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables mandate M. Marius St-Amant conseiller pour faire partie du comité de suivi de ce projet;

QUE la Municipalité de Lac-aux-Sables s'engage à partager le coût de 10 % que devront assumer les municipalités pour la réalisation de l'étude et du plan d'action.

QUE le 10% des coûts soient partagé en part égale entre les municipalités concernées;

D'appuyer les démarches de la Coopérative de solidarité et de développement local de Montauban pour l'embauche d'une personne ressource spécialisée en tourisme pour actualiser le plan directeur de l'aménagement récréotouristique de la Rivière Batiscan préparé par la MRC de Mékinac en 1985 en tenant compte des plans de développement des municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Autorisation utilisation du terrain de balles été 2010 **Comité des Loisirs**

2010-06-218

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu d'autoriser le Comité des Loisirs Lac-aux-Sables à utiliser le terrain de balle pour la tenue d'activités tel des tournois durant la saison estivale 2010 sauf durant la période du 16 au 18 juillet. Le comité est également autorisé à procéder aux demandes nécessaires pour tenir un kiosque de vente d'alcool lors des activités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.2 Demande Rallye 2010 Lac-aux-Sables

ATTENDU QUE le Rallye Lac-aux-Sables est un événement à sa 3^e présentation;

2010-06-219

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'accepter les demandes faites par les coordonateurs du Rallye Lac-aux-Sables, soit :

- deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement;
- deux autres pompiers prêts à intervenir, en habit, avec extincteurs à poudre et une pompe, si possible en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur;
- deux (2) premiers répondants pour la voiture de fermeture;
- l'utilisation d'une partie du stationnement du Parc de la Pointe du Vieux-Moulin pour la zone de ravitaillement. Considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination;

- d'autoriser la demande à la Ville de St-Tite pour l'emprunt de 20 barrières de métal;
- l'utilisation de la salle municipale pour l'inscription des compétiteurs vendredi le 14 août de 17h à 21h et le 15 août pour le centre des opérations (logistique).

Également, la municipalité autorise l'utilisation d'une camionnette de la voirie par les premiers répondants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.3 Demande d'entretien d'équipements sportifs Comité des Loisirs

CONSIDÉRANT la demande du comité des Loisirs Lac-aux-Sables;

2010-06-220

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil autorise le Comité des Loisirs à procéder à la modification de la hauteur des poteaux de basket-ball au parc Louis-Philippe-Fugère.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.4 Demande fermeture rue de la Montagne 23 juin 2010

CONSIDÉRANT la tenue des activités de la Fête Nationale du Québec sur le site du Parc Louis-Philippe-Fugère ;

2010-06-221

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanieret résolu d'autoriser la fermeture de la rue de la Montagne pour les activités de la Fête Nationale du Québec entre 16:00 et 20:00 le 23 juin 2010 toutefois il sera important de garder l'accès en véhicules à proximité du site des festivités afin que les participants puissent s'y rendre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.5 Appui présentation d'un projet Québec en Forme

Attendu que le comité de travail nous a fait parvenir plusieurs documents nous permettant d'avoir une meilleure compréhension de Québec en forme dans son ensemble;

Attendu que Québec en forme s'inscrit à l'intérieur d'un exercice de mobilisation des partenaires du territoire Vallée de la Batiscan pour l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes âgés de la naissance à 17 ans inclusivement;

Attendu que Québec en forme est un levier financier servant à la mise en place de projets viables à long terme;

Attendu que le mode organisationnel permet une représentation équitable des 2 MRC et favorise une prise de décision démocratique sur l'ensemble de la démarche;

Attendu que la formation et la composition du comité provisoire permet de réunir les différents secteurs (municipal, scolaire,

communautaire, petite enfance etc...) et un certains nombres d'organismes;

Attendu que d'ici le 30 octobre, deux assemblées générales des partenaires de la Vallée-de-la-Batiscan se tiendront pour adopter tous les aspects (organisation, diagnostic, défis et enjeux territoriaux, orientations) du projet qui sera présenté à Québec en forme;

Attendu que le mode organisationnel permet à chaque association et conseil municipal de s'impliquer selon sa disponibilité et son degré d'intérêt;

Attendu qu'il est possible à chaque territoire de MRC d'élaborer un plan d'actions spécifique en fonction des besoins priorités tout en y retrouvant certaines actions communes;

2010-06-222

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu

- Que nous appuyons la présentation d'un projet à Québec en forme d'ici le 30 octobre 2010.
- Que nous sommes en accord avec la formation, la composition et le mandat du comité provisoire.
- Que nous mandats à titre de représentante de la municipalité de Lac-aux-Sables madame Lise Méthot pour siéger sur le comité et participer à l'assemblée générale des partenaires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.6 Augmentation des frais de glace : Aréna Ville de St-Tite

CONSIDÉRANT l'entente inter-municipale concernant l'utilisation de l'aréna de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des frais de glace est dû au déficit annuel de l'Aréna;

2010-06-223

Il est proposé par Aline Ménard_, appuyé par Réjean Gauthier et résolu de demander les états financiers de l'Aréna avant que la municipalité de Lac-aux-Sables ne prenne sa décision dans ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.7 Demande d'appui Club de motoneige de la Mauricie

2010-06-224

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu d'appuyer le Club de motoneige de la Mauricie dans sa demande de subvention au programme de mise en valeur du milieu forestier Volet II.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.8 Demande pour l'aménagement de la plage en bordure de la rue Ste-Marie

CONSIDÉRANT les demandes déposées par le Domaine familial Grosleau et le Camping Lac-aux-Sables pour clôturer une partie de la rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT l'étude sur le réaménagement de ce secteur;

CONSIDÉRANT la rencontre qui a eu lieu le 31 mai au bureau municipal avec le maire, la directrice générale adjointe et les représentants du Domaine Familial Grosleau, Camping Lac-aux-Sables et Camping de la Petite Rivière;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut accorder à des citoyens de percevoir des redevances sur sa partie de terrain;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de tous les citoyens et les villégiateurs que la municipalité pense à l'aménagement de ce secteur ;

2010-06-225

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de refuser que soit aménagé des clôtures dans l'emprise de la rue Sainte-Marie, du fait que la municipalité désire effectuer des aménagements dans ce secteur qui représenteront un aménagement uniforme. Dès que la municipalité aura des développements dans ce dossier, elle convoquera les propriétaires des plages afin de leur présenter le projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.9 Demande utilisation du terrain de balles et de ses infrastructures 16, 17 et 18 juillet

2010-06-226

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'autoriser M. Réal Marcotte à utiliser pour la tenue de son tournoi de balle annuel, le terrain de balle et ses infrastructures les 16, 17 et 18 juillet 2010

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.10 Inscription tournoi de golf du 40^e anniversaire Classique annuelle St-Rémi

2010-06-227

Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Réjean Gauthier et résolu de procéder à l'inscription de quatre joueurs pour le tournoi de golf du 40^e anniversaire – Classique annuel St-Rémi qui se tiendra au Club de golf St-Rémi le 18 juin 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Demande formation hygiène et salubrité

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant obligatoire lors de la préparation de buffet qui sera servi dans un rassemblement publique que la personne qui supervise soit formée en hygiène et salubrité ;

CONSIDÉRANT que cette obligation demeure même lorsque le buffet est offert à coûts minimales ;

2010-06-228 Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu de payer l'inscription de 2 personnes à la formation d'hygiène et salubrité soit Mme Denise St-Amant et Mme Lucette Laframboise.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.2 Achat calendriers historiques 2011

2010-06-229 Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'acheter 25 calendriers historiques 2010 d'Appartenance Mauricie pour un montant total de 250 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.3 Appui financier Femmes de Mékinac

2010-06-230 Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu d'octroyer une aide financière de 50 \$ à Femmes de Mékinac pour la présentation de la 5^e édition de son colloque annuel.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.1.4 Appui financier La Fondation Denis Bourassa Soulard

2010-06-231 Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu d'octroyer une aide financière de 50 \$ à la Fondation Denis Bourassa Soulard pour l'année 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.2 Demande à la Commission scolaire de l'Énergie-École le Sablon d'Or

CONSIDÉRANT QUE même si aucun règlement ne l'oblige, il serait important pour le développement et le maintien des milieux ruraux que les conseils municipaux soient consultés lors des décisions ou l'étude des dossiers de la commission scolaire pouvant affecter directement ou indirectement les citoyens d'une municipalité et la venues de nouveaux arrivants ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables pour le développement durable de son école aimerait être intégrée aux discussions des réorganisations scolaires dans son secteur et qu'un représentant municipal puisse siéger au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'un scénario d'écoles de cycle a été étudié et mis de côté pour des raisons financières sans que les municipalités concernées soit interpellées ;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le développement des milieux ruraux de travailler en équipe afin d'avoir toutes les informations pertinentes ;

CONSIDÉRANT que les services offerts par les écoles sont souvent des critères énumérés à la municipalité lors du choix d'une propriété en région ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables est sensible à ces questions dans l'élaboration de sa politique familiale ;

CONSIDÉRANT que la mesure de transfert d'élèves annuellement va à l'encontre des politiques adoptées par la Municipalité c'est-à-dire la Politique familiale, la Politique de développement social, le Plan de développement collectif de la M.R.C., le Plan de développement local, ainsi que toutes les autres politiques et mesures mises en place afin d'inciter de nouvelles familles à s'établir en milieu rural et par conséquent, favoriser le développement social, économique et domiciliaire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables est à préparer la mise en place d'un Centre Communautaire où plusieurs formations pourront être offertes aux élèves en complément du service de garde et des activités parascolaires des élèves ;

CONSIDÉRANT qu'en comparaison des autres écoles du secteur la municipalité de Lac-aux-Sables ne comprend par la raison justifiant le transfert de certains de ses élèves ;

2010-06-232

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que le Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables demande à la Commission scolaire de l'Énergie de revoir le scénario de transférer les élèves de 4^e année pour l'année scolaire 2010-2011 et qu'une concertation avec la municipalité soit envisagée afin de discuter des avenues et solutions pour éviter le transfert des élèves d'une communauté.

De demander à la Commission scolaire de l'Énergie de travailler de concert pour stimuler le plein développement des milieux ruraux et que la municipalité soit rencontrée par son Commissaire afin de cibler les enjeux et comprendre les décisions de la Commission scolaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3 Varia

7.3.1 Demande à la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la densité d'embarcation à moteur et la force de ces moteurs sur le lac aux Sables;

CONSIDÉRANT le règlement fédéral limitant la vitesse sur le lac aux Sables à 25km/h;

CONSIDÉRANT la sécurité des usagers et des baigneurs;

CONSIDÉRANT la protection des berges et de la qualité de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la présence de 2 plages accessibles au public ;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu par le passé au moins 2 accidents graves dont 1 mortel;

CONSIDÉRANT que la carte de compétence est maintenant obligatoire pour conduire une embarcation de plaisance;

2010-06-233

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de demander à la Sureté du Québec, une présence accrue de leurs patrouilleurs au Parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin et principalement sur les eaux du lac aux Sables durant la période estivale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3.2 Autorisation demande de CA MDDEP

CONSIDÉRANT que la municipalité projette des aménagements sur la rue Sainte-Marie et le quai municipal;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une utilisation à des fins publiques dans la rive du lac aux Sables,

2010-06-234

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu d'autoriser la directrice générale ou son adjointe à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et à défrayer les frais de 516 \$ relatifs à cette demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3.3 Demande de partenariat avec la municipalité de Notre-Dame de Montauban pour la protection des bassins versants

CONSIDÉRANT que les municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban ont des bassins versants communs;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables s'approvisionne dans le lac aux Sables pour les besoins de son réseau d'aqueduc municipal;

2010-06-235

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Marius St-Amant et résolu de demander à la municipalité de Notre-Dame de Montauban de créer un partenariat pour la protection des bassins versants communs de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3.4 Adhésion Chambre des Commerces de Mékinac

2010-06-236

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables adhère à titre de membre à la Chambre des Commerces de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.3.5 Autorisation demande MTO-travaux d'aqueduc

2010-06-237

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Aline Ménard d'autoriser la firme Pluritec à déposer au ministère des Transports une demande de permission de voirie :

- pour les travaux d'aqueduc à réaliser en régie sur la rue St-Alphonse entre les numéros civiques 441 et 571 au cours des mois de juillet et août 2010;
- pour les travaux d'aqueduc à réaliser par un entrepreneur au nom de la municipalité pour le tronçon débutant à la jonction de la rue Principale jusque près du numéro civique 571 rue St-Alphonse au cours des mois d'août et septembre 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20h43

Fin : 20h55

7.5 Levée de l'assemblée

2010-06-238

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h56.

M. Yvan Hamelin,
Maire

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière